



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Commune de Condamine

**PROCES-VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2024**

Le 25 Janvier 2024,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 Janvier 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien VAILLOUD, Maire.

Présents : M EDET ; Mme BERTRAND ; M MAGDELAINE ; M BUISSON ; Mme DELEUZE
Mr FAVRE ; Mme THOMASSET; Mme VANET.

Pouvoirs :

Excusé : M GRISARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame VANET Sophie est désignée pour remplir cette fonction.

01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023.

► *Vote : Approbation à l'unanimité.*

02- DELIBERATION ONF – PROPOSITION D'ETAT D'ASSIETTE POUR LA CAMPAGNE 2024.

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. C'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées), ainsi que, le cas échéant des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

Monsieur le Maire a présenté aux membres présents le programme de coupes de bois pour l'année 2024 comme suit :

Parcelle	Type de coupe		Volume	Surface	Année de prévision	Proposition ONF	Vente avec mise en Concurrence (sur pied)
1	IRR		173	4.5	2024	2024	X
5	IRR		276	5.6	2024	2024	X

IRR = irrégulière.

► *Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité.*

03- DELIBERATION – MODIFICATION DU PERIMETRE DU SAGE (SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX)

Monsieur le Maire a rappelé que le dossier du SAGE est géré par SR3A Ain Aval & Affluents.

Il a souligné que la consultation officielle sur la modification du périmètre du SAGE de la basse vallée de l'Ain se déroulera du **20 décembre 2023 au 20 avril 2024**. Il a précisé également les modalités de la consultation transmises par la Préfecture de l'Ain.

► *Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité.*

04- DELIBERATION – PLUIH – DEBAT SUR LE PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE. DEMANDE D'AVIS.

Monsieur le Maire a rappelé que la procédure du PLUIH se situe aujourd'hui en phase de réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le PADD constitue la pièce maîtresse du PLUIH car il définit les enjeux et les objectifs du

projet d'aménagement du territoire dans toutes les thématiques concernées et analysées dans le diagnostic.

Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, équipement, d'urbanisme, de paysage et les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement de la communication ...

Dans le respect de ces dispositions et dans la continuité du SCOT, Haut-Bugey traduit son projet intercommunal autour de 3 axes :

- affirmer les vocations économiques du territoire, pour un territoire productif.
- planifier un développement adapté et durable pour un territoire organisé.
- valoriser le patrimoine naturel et bâti du Haut-Bugey pour un territoire attractif.

Le contenu du PADD proposé s'inscrit dans les grandes orientations définies dans le PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) du SCOT débattues lors de plusieurs réunions.

Après exposé de Monsieur le Maire, les membres présents ont donné un avis sur les orientations du Projet d'Aménagement et du développement durables du PLUIH.



Vote : La délibération avec un avis « favorable » est adoptée à l'unanimité.

05 – ECOLE – PROJET D'OUVERTURE D'UNE QUATRIEME CLASSE ET TRAVAUX DES SALLES A REALISER

Dans le cadre du projet de l'ouverture d'une quatrième classe, les responsables des parents d'élèves vont se mobiliser afin d'établir un courrier de soutien au corps enseignant. Ce document sera mis à la disposition des autres parents d'élèves pour signature.

Monsieur le Maire a donné lecture aux membres présents, du courrier de soutien au projet qui sera également établi par les mairies de Chevillard et Condamine.

Ces deux documents seront envoyés à l'Inspection Académique de l'Ain.

Un premier avis sera émis par l'Inspection Académique en février 2024.

Il sera possible de refaire une seconde demande ultérieurement avec production des effectifs pour la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire a reçu Mesdames CARRIER et SERRE afin de recueillir des informations sur l'organisation scolaire qu'elles souhaitent pour la rentrée 2024/2025 au Complexe de la Croix Rousse.

- Si 3 classes : Classes de Mesdames CARRIER – WEIL et SERRE
- Si 4 classes suite à ouverture : 2 classes en 1 avec 2 enseignantes.

Ces transferts de classe engendrent cependant des travaux dans une deuxième salle de classe. Ces travaux portent sur la création d'une ouverture de 3.80 mètres dans la salle du « Rez-de-Chaussée avec démolitions. Les travaux s'élèvent à 9 307.89 € H.T – 10 238.68 € T.T.C.

06 – PROJET ACHAT PARCELLE ATTENANTE DE LA PARCELLE DE MR THOMASSET JEAN-ROBIN.

Monsieur le Maire a rappelé aux membres présents, la réunion du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2023 au cours de laquelle il a été décidé de vendre aux futurs acquéreurs de l'habitation de Monsieur et Madame THOMASSET Jean-Robin une partie de terrain qui jouxte à cette habitation située sur le ténement du « Complexe de la Croix Rousse » au prix de 100.00 €/m².

Il a rappelé que la division foncière sera à la charge de l'acquéreur et que le chemin et le grillage coté « Complexe de la Croix Rousse » seront conservés par la commune.

Les futurs acquéreurs ont accepté le prix proposé par la commune. Ils demandent cependant une prise en charge du démontage et évacuation par la commune des dalles situées sur cette parcelle. Ils demandent également si il y possibilité pour la commune d'attendre 24 mois avant l'achat du bien.

Après débat, les membres du Conseil Municipal ont accepté la proposition faite par le futur acquéreur du bien appartenant à Mr THOMASSET. La condition qui s'impose cependant consiste à l'entretien paysager de cette parcelle jusqu'à l'acquisition du bien. Un document d'engagement des 2 parties sera établi et signé.

07 – POSE DE L'ANTENNE « FREE MOBILE ».

Monsieur le Maire a indiqué aux membres présents le planning travaux mis à jour concernant le projet de l'antenne FREE MOBILE sur la commune.

Il a rappelle que le levage du Pylône est prévu le vendredi 26 janvier à 8h00.

Entreprises intervenantes	Nature des travaux		Dates interventions
CELLE	Plaques de roulement	Pose plaques	Du 11 au 13 janvier
		Dépose plaques	Du 27 au 31 janvier
INFRAMET	Assemblage et levage	Assemblage	Du 15 au 17 janvier
		Levage	Le 26 janvier
START COM	Installation aérienne pylône		Le 18 janvier
REOLON	Pose de clôtures		Le 30 janvier
START COM	Installation Free Mobile ZT		Le 01 et 02 février Du 05 au 09 février Le 12 et 13 février
CONSUEL + VIE	Vérification électrique		Le 14 février
MES Energie	Alimentation logette Enedis		Le 15 février
Intégration	Site Ready Intégration		Le 16 février

08 – PROPOSITION DE SOLUTIONS POUR STOCKAGE DES MAILS.

Monsieur Romain FAVRE en charge du parc informatique et de téléphonie de la mairie et de l'école a exposé aux membres présents qu'il devient nécessaire de mettre en œuvre au sein de la mairie et des classes la création de 5 adresses de messagerie associée au nom de domaine de la mairie.

En effet, le secrétariat de mairie rencontre parfois le souci de blocage de la messagerie ce qui occasionne la perte de messages.

Le prestataire MBI a établi un devis pour la mise en œuvre de cette création et cette gestion d'adresses. Le montant s'élève à une cotisation annuelle de 420.00 € HT (contrat renouvelé en tacite reconduction). Lors de la première installation pour la migration des données il faut ajouter 250.00 € H.T

Le Conseil Municipal a donné son accord pour signer le devis et faire réaliser la prestation par MBI INFORMATIQUE.

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS PASSÉES OU A VENIR

Pas de réunions particulières en ce début d'année 2024.

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE ACHAT DE LA BOULANGERIE PAR LE LOCATAIRE DU BATIMENT

Monsieur le Maire a évoqué une nouvelle fois lors de la réunion, la demande de Monsieur GEORGET David, locataire du bâtiment « boulangerie » sa proposition d'achat des murs.

La commune ne s'est pas prononcée sur une décision. Elle a cependant décidé de faire évaluer le bien.

La commune n'est pas tenue de faire une demande d'estimation auprès des services « des domaines ». De ce fait deux agences immobilières se rendront sur les lieux pour faire une estimation.

Monsieur le Maire a soumis également la demande de Monsieur GEORGET de mettre en place au sein du commerce de la « boulangerie », le mardi soir une « vente à emporter de burgers ».

Les membres présents ont accepté cette demande.

REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE AU COMPLEXE DE LA CROIX ROUSSE.

Monsieur le Maire a rencontré les entreprises E2S et CETO qui vont étudier les solutions en matière d'économie et d'écologie les mieux adaptées pour le remplacement de la chaudière au Complexe de la Croix Rousse.

Ces entreprises vont nous établir un devis pour le remplacement du matériel.

La commune va faire des demandes de subventions auprès du « Département » dans le cadre de la DETR, et de l'ALEC avant le 20 février 2024.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 07 MARS 2024

LA SEANCE EST LEVEE A 21H45

Monsieur le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du 02 juin 2022 Comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été mis en ligne sur le site Internet de la commune le 13 juin 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Damien VAILLOUD




La secrétaire de séance,
Sophie VANET

